

Montpellier Métropole agonise de sa gestion des déchets inefficace, coûteuse, désastreuse et désespérante

Avec une gestion des déchets catastrophique depuis 50 ans et qui frôle maintenant l'indécence, Monsieur Meunier ne répond pas aux demandes citoyennes. Il persiste et signe dans des explications ambiguës et incompréhensibles.

Comment Monsieur Meunier peut-il nous faire croire un seul instant que l'objectif de ces changements est avant tout environnemental ?

La gestion et la réduction de la fréquence de la collecte des déchets ménagers sont les conséquences d'une incompétence chronique et d'une déresponsabilisation des élus en charge de cette gestion.

Avait-on la possibilité de mettre en place une gestion plus efficace et moins onéreuse ?
La réponse est **OUI**.

Est-ce que la Métropole est prête à répondre aux problèmes et questions citoyennes?

Onze associations environnementales indépendantes demandent un débat sur la problématique de la gestion des déchets.

En ouvrant la conférence environnementale le 27 novembre 2014, le Président de la République a demandé au Gouvernement de franchir une nouvelle étape de modernisation et de démocratisation du dialogue environnemental. Il exprimait la nécessité de renforcer la transparence et l'efficacité du débat public et l'association des citoyens aux décisions administratives les concernant, sans allonger les délais des procédures.

Pourquoi Montpellier Métropole n'a pas répondu au programme « Zéro gaspillage et tendre vers Zéro déchet » comme l'a proposé le gouvernement et demandé par les 11 associations environnementales indépendantes ?

Monsieur Philippe Saurel dit vouloir appliquer une démocratie participative à l'écoute des habitants : Est-ce sincère ?

Pourquoi aucun rendez-vous n'a encore été communiqué par la Métropole pour répondre aux associations suite à la demande d'un débat avec son coordonnateur?

Cliquez pour voir le détail des courriers :



Lettre Philippe Saurel.pdf



Lettre Cyril Meunier.pdf

Le traitement des déchets est l'un des principaux dossiers que doit traiter la nouvelle majorité territoriale.

Cliquez sur :



[2016 01 16 LA COLLECTE CHANGE mais pas sa gestion](#)

Ségolène Royal, après son second appel à projet "**territoire zéro déchet, zéro gaspillage**" du 16 juin 2015, elle renforce aujourd'hui son soutien à ces territoires : le soutien financier qui prendra la forme d'une aide forfaitaire et d'un complément en fonction de la réalisation des objectifs.

Le montant de l'aide pourra atteindre 450 000 € sur trois ans.

« 153 territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage » ont été désignés lauréats lors des appels à projets successifs fin 2014, puis fin 2015. L'appel à projets des territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage » avait pour objectif d'accompagner des collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux autour des objectifs suivants :

- ne pas gaspiller ;
- limiter au maximum la production de déchets ;
- réemployer localement ;
- valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui n'ont pu être évités ;
- recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination ;
- s'engager dans des démarches d'économie circulaire. »

Pour avoir accès à la liste des 153 territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage », cliquez sur : [Liste des 153 territoires lauréats de l'appel à projet \(PDF - 62 Ko\)](#)

L'objectif de réduire le poids de la poubelle grise de plus de 50% sur cinq ans, c'est possible et réaliste.

Cet objectif répond à une démarche d'économie circulaire, il est parfaitement envisageable, puisqu'il a été réalisé dans de nombreuses régions d'Europe, notamment dans le Nord de l'Italie où des régions entières atteignent des taux de recyclage dépassant 65 % et pouvant aller jusqu'à 87 %, comme la région de Trévise.

Même l'Europe souhaite s'engager le plus rapidement possible dans l'économie circulaire. « En décembre 2015, 11 Etats membres ont écrit à Jean-Claude Juncker pour leur dire tout le bien qu'ils pensaient d'une réforme accélérant le déploiement de l'économie circulaire dans l'Union européenne. »

Un grand point d'interrogation :

« Nouveau Plan Régional Régional de prévention et de gestion des déchets :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a été publiée au Journal officiel du 8 août 2015. Elle crée notamment le nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Compétence du président du conseil régional. Le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du président du conseil régional.

Concertation sur le projet de plan. Le législateur a entendu tout à la fois conférer un compétence prééminente à la Région pour l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets tout en prévenant le risque de lui donner un pouvoir de tutelle. Ainsi, le projet de plan doit être élaboré en concertation avec des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, de l'Etat, des organismes publics concernés, des organisations professionnelles concernées, des éco-organismes et **des associations agréées de protection de l'environnement (lesquelles ?)**. Le législateur n'a cependant pas souhaité encadrer de manière précise les modalités de cette concertation. »

Avis de pollution sur la décharge de la Métropole à Castries :

S'il est vrai que cette pollution n'a rien à voir avec la gestion de la collecte, c'est une contre vérité de dire que la décharge de Castries ne reçoit que des déchets inertes. Si c'était exact il n'y aurait pas autant de production de lixiviats et de pollutions.

La réalité, c'est que le problème vient du mauvais fonctionnement de l'usine de méthanisation « AMETYST » et une réglementation qui permet de stocker des déchets non dépourvus de fermentescibles et qui puent lorsqu'ils arrivent en décharge.

Selon la Loi de 1992, il est interdit d'enfouir autre chose que des déchets "ultimes" depuis l'échéance de 2002. Cependant, l'absence d'obligations réglementaires claires permet une interprétation large du caractère "ultime" de nombreux déchets. Alors que beaucoup pourraient être recyclés ou compostés, ils sont encore massivement mis en décharge.

Rien ne permet, à ce jour, de dire que ces problèmes sont réellement pris en compte ou qu'ils sont loin d'être derrière nous.

Quel est le constat :

C'est 50 ANS D'UNE GESTION DES DECHETS CATASTROPHIQUE, IRRESPONSABLE ET EXTREMEMENT COUTEUSE LORS DES 12 DERNIERES ANNEES.

Rien ne peut se faire de durable sans l'adhésion et la participation de ses habitants.

Les choix de la gestion des déchets et les coûts affichés par Montpellier Métropole sont supérieurs à la moyenne nationale à qualité de service équivalent, ce qui induit **UNE SURFACTURATION DU SERVICE** aux habitants de Montpellier Métropole.

Nous avons démontré et démontrons qu'il est possible de faire mieux et moins onéreux, c'est donc une démocratie confiscatoire qui nous a été imposée puisqu'elle ne permet pas aux citoyens d'être écoutés.

Montpellier/District/Agglomération/Métropole sont responsables de cette mauvaise et coûteuse gestion des déchets.

Par leur inaction, chaque Maire de la majorité ou d'opposition ainsi que l'ensemble des conseillers de Montpellier Métropole qui ont votés favorablement à la dernière Délégation de Service Public (DSP qui a été présentée par Monsieur Meunier) ou qui ne demandent pas un changement rapide de cette très mauvaise gestion sont également responsables de cette situation.

Est-ce que nos élus nous taxent ?

A vous de juger :

Alors que des enjeux nouveaux apparaissent : pour notre Région, c'est hélas, toujours plus de dépenses, lesquelles sont compensées par toujours plus d'impôts.

Voir tableau du Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour quelques villes – Année 2010

MONTPELLIER AGGLOMERATION / METROPOLE : Taux = 11,25%



Voici le classement des taxes foncières par ville en 2014

Le Forum des villes propose comme chaque année lors de son observatoire annuel différents chiffres et analyses sur l'évolution de la taxe foncière. Parmi ces chiffres on retrouve une comparaison du montant de la taxe foncière dans les 41 grandes agglomérations françaises (plus de 100 000 habitants) et cela pour un couple avec 2 enfants qui possèdent un bien immobilier dont la valeur locative représente 1.5 fois la valeur locative moyenne des biens immobiliers de cette ville.

Voici donc le classement des taxes foncières 2014 de la plus élevée à la plus basse pour ce foyer de référence :

| Ville | Montant de la taxe foncière en 2014 | Évolution par rapport à 2013 |
|---------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Amiens | 1 339 € | +0.9 % |
| Montpellier | 1 315 € | +0.9 % |
| Nîmes | 1 298 € | +0.9 % |
| Le Havre | 1 270 € | +0.9 % |
| Orléans | 1 266 € | +0.9 % |
| Caen | 1 263 € | +0.9 % |
| Perpignan | 1 263 € | +0.9 % |
| Angers | 1 256 € | +0.9 % |
| Saint-Denis-de-la-Réunion | 1 242 € | +0.9 % |
| Saint-Paul-de-la-Réunion | 1 220 € | +0.9 % |
| Montreuil | 1 195 € | +0.9 % |

| Ville | Montant de la taxe foncière en 2014 | Évolution par rapport à 2013 |
|------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Dijon | 1 192 € | +1.4 % |
| Bordeaux | 1 189 € | +1.2 % |
| Grenoble | 1 179 € | +0.8 % |
| Argenteuil | 1 171 € | +0.9 % |
| Rouen | 1 161 € | +0.9 % |
| Besançon | 1 075 € | +0.9 % |
| Toulouse | 1 070 € | +0.9 % |
| Clermont-Ferrand | 1 066 € | +0.9 % |
| Toulon | 1 045 € | +0.9 % |
| Saint-Denis | 1 040 € | +0.9 % |
| Nantes | 1 008 € | +0.9 % |
| Nice | 1 002 € | +0.9 % |
| Le Mans | 988 € | +1.9 % |
| Reims | 988 € | +0.9 % |
| Nancy | 971 € | +0.9 % |
| Marseille | 950 € | +6.0 % |
| Brest | 935 € | +0.9 % |
| Limoges | 917 € | +1.2 % |
| Rennes | 912 € | +0.9 % |
| Saint-Étienne | 903 € | +0.9 % |
| Aix-en-Provence | 883 € | +0.9 % |
| Tours | 810 € | +1.4 % |
| Metz | 768 € | +1.8 % |
| Lyon | 732 € | +0.9 % |
| Mulhouse | 725 € | +0.9 % |
| Strasbourg | 695 € | +0.9 % |
| Paris | 640 € | +0.9 % |

| Ville | Montant de la taxe foncière en 2014 | Évolution par rapport à 2013 |
|----------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Boulogne-Billancourt | 618 € | +0.9 % |
| Villeurbanne | 605 € | +0.9 % |
| Lille | 599 € | +0.9 % |

Découvrez le classement des taxes d'habitation par ville en 2014

Voici donc le classement des taxes d'habitation 2014 de la plus élevée à la plus basse pour ce foyer de référence :

| Ville | Montant de la taxe d'habitation en 2014 | Évolution par rapport à 2013 |
|---------------------------|---|------------------------------|
| Argenteuil | 1 441 € | +22.2 % |
| Nîmes | 1 273 € | +0.8 % |
| Montpellier | 1 256 € | +1.0 % |
| Marseille | 1 234 € | +0.6 % |
| Nancy | 1 231 € | +0.8 % |
| Montreuil | 1 226 € | +0.8 % |
| Rennes | 1 224 € | +0.9 % |
| Besançon | 1 213 € | +0.8 % |
| Amiens | 1 181 € | +0.8 % |
| Perpignan | 1 172 € | +0.9 % |
| Bordeaux | 1 166 € | +0.8 % |
| Limoges | 1 146 € | +0.9 % |
| Brest | 1 126 € | +0.8 % |
| Saint-Étienne | 1 124 € | +0.8 % |
| Saint-Denis-de-la-Réunion | 1 120 € | +0.9 % |
| Saint-Paul-de-la-Réunion | 1 081 € | +0.9 % |
| Aix-en-Provence | 1 076 € | +0.9 % |
| Nantes | 1 056 € | +0.8 % |

| Ville | Montant de la taxe d'habitation en 2014 | Évolution par rapport à 2013 |
|----------------------|---|------------------------------|
| Le Mans | 1 055 € | +0.8 % |
| Caen | 1 048 € | +0.9 % |
| Nice | 1 032 € | +0.9 % |
| Orléans | 1 029 € | +0.7 % |
| Toulon | 998 € | +0.7 % |
| Lille | 983 € | +0.7 % |
| Strasbourg | 981 € | +0.7 % |
| Metz | 975 € | +0.9 % |
| Reims | 959 € | +0.8 % |
| Clermont-Ferrand | 950 € | +1.0 % |
| Tours | 937 € | +0.9 % |
| Toulouse | 918 € | +0.9 % |
| Lyon | 909 € | +0.9 % |
| Rouen | 899 € | +0.7 % |
| Boulogne-Billancourt | 898 € | +1.0 % |
| Angers | 892 € | +0.8 % |
| Mulhouse | 827 € | +0.8 % |
| Dijon | 823 € | +0.9 % |
| Le Havre | 818 € | +0.6 % |
| Saint-Denis | 804 € | +1.0 % |
| Grenoble | 792 € | +0.8 % |
| Villeurbanne | 685 € | +0.9 % |
| Paris | 464 € | +0.9 % |

Comme pour le classement des taxes foncières en 2015, on constate aussi sur les taxes d'habitation de grands écarts d'imposition entre les différentes grandes villes de France. À Paris, cette taxe est particulièrement très basse. Elle correspond à moins du tiers de ce que payent les habitants d'Argenteuil pour une même famille et moins de la moitié de la plupart des autres villes.

Moralité :

C'est l'échec de la décentralisation de 1982, Le contribuable, paie une collectivité territoriale désorganisés et sur-administrée et de nombreux élus cumulards surpayés avec un service rendu qui n'est pas à la hauteur de l'attente.

Si notre bien être se mesurait au nombre de nos élus, sur le plan économique, la France arriverait en tête et non à la traîne comme actuellement et notre Région Languedoc Roussillon n'aurait pas eu le triste privilège d'être la plus pauvre de France juste derrière la Corse (**par contre nos impôts locaux sont parmi les plus élevés de France**).

La décentralisation n'a jusqu'à présent conduit ni à une baisse des dépenses publiques, ni à une maîtrise de la fiscalité locale.

« Plus pénalisant encore (source : cours des comptes 2009), c'est l'échelon communal qui a le moins repris de compétence à l'État, est celui qui a le plus embauché.

Les effectifs des communes ont grimpé de 47 % et ceux des intercommunalités de 147 % ! Alors que la mise en place de structures «intercommunales» aurait dû conduire à des économies de personnel par fusions de service, l'inverse s'est produit... »

C'est l'échec de la démocratie participative citoyenne.

C'est l'échec du rôle des élus des oppositions aux propositions des dossiers contestables qui ont été ou sont présentés par l' Agglomération/Métropole.

Jacky CHANTON